

# Violences envers les femmes

## En finir, enfin

Par Marine STROMBONI avec Audrey SAVOURNIN  
mstromboni@laprovence.com asavournin@laprovence.com

De la main baladeuse dans le métro aux SMS ambigus d'un supérieur envoyés tard dans la soirée, des insultes d'un inconnu dans la rue aux rapports contraints dans l'intimité du foyer, les violences com-

mises à l'égard des femmes revêtent de nombreuses formes, mais reposent sur un socle commun. Elles sont toutes perpétrées contre des femmes, parce que ce sont des femmes. En politique comme au cinéma, dans la sphère privée et dans l'espace public, #metoo, c'est partout.

Elles étaient 146 en 2019, 102 en 2020. Cette année, selon le décompte du collectif "Féminicides par compagnon ou ex", 101 femmes seraient mortes sous les coups de leur partenaire ou ancien partenaire. Assassinées. Des chiffres égrenés au fil des manifestations féministes et dans les médias chaque 25 novembre notamment, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Des chiffres qui disent l'horreur perpétrée dans le huis clos familial et qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La manifestation la plus aiguë, la plus exacerbée, de l'ensemble des violences que subissent les femmes chaque jour.

Ratifiée par la France le 4 juillet 2014, la Convention d'Istanbul définit les violences à l'égard des femmes comme "tous les actes de violences fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique." Des actes infligés

aux femmes en raison de leur genre et qui peuvent prendre différentes formes : harcèlement, violences domestiques, agressions sexuelles, mutilations génitales, mariages forcés...

**"Les violences faites aux femmes sont basées sur les stéréotypes sexistes."**

"Les violences faites aux femmes prennent leurs bases dans les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes", explique Sophie Simon, ancienne chargée de mission à la Miprof, qui s'occupe notamment aujourd'hui du dispositif partenarial de prise en charge des femmes victimes de violences auprès de la procureure de Marseille. "On refuse aux femmes l'appropriation de leur corps, une sexualité autonome. Par exemple, on part encore souvent du principe qu'une femme "bien" ne doit pas accepter des

avances du premier coup. Son "non" est considéré à tort comme partie intégrante de la séduction."

Des stéréotypes d'un autre âge, mais dont les femmes subissent les effets chaque jour, sous forme de contrainte à minima. Elles vont ainsi adapter leur itinéraire, leur tenue vestimentaire ou leur comportement en fonction du danger potentiel que peuvent représenter les hommes qu'elles seraient amenées à croiser. "Et si elles ne le font pas et qu'elles sont victimes de violences, elles sont jugées comme en partie responsable, poursuit Sophie Simon. On considère qu'il s'agit de leur sécurité et donc, de leur responsabilité. Mais rien ne devrait empêcher une femme de rentrer seule en pleine nuit et en minijupe après une soirée arrosée! Les responsabilités sont inversées."

### Le tournant #metoo

Si la route reste encore (très) longue, on note néanmoins certaines avancées. Des réponses légales, et la prise en compte de nouvelles infractions comme

l'outrage sexiste par exemple, bien que dans les faits, sa portée soit plus sociétale que juridique. Ou encore le dispositif "plaintes hors les murs", expérimenté notamment dans le Vaucluse. Mais aussi la formation des professionnels de la justice, des forces de l'ordre et acteurs sociaux à la spécificité des violences faites aux femmes.

"Il y a eu aussi un véritable tournant #metoo, rappelle Sophie Simon. Et aujourd'hui, les femmes parlent davantage. Le problème est surtout qu'elles doivent être entendues. La société doit les entendre. Les violences faites aux femmes diffèrent dans leurs manifestations, dans leur intensité mais concernent tous les milieux sociaux, professionnels, privés... C'est un phénomène de société." Qui ne pourra être efficacement combattu sans une remise en cause globale d'elle-même et de ceux qui la composent, individuellement.

"La mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.



Graphisme : Sébastien BLAGNES

### Les chiffres clé

**94 000**

femmes victimes de viol et/ou de tentatives de viol chaque année (à minima)



**9/10**

connaissent l'agresseur



**99%**

des femmes victimes d'un acte ou comportement sexiste en France en 2019



**32%**

des femmes ont déjà subi du harcèlement sexuel au travail



**146**

femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2019

## VIOLENCES CONJUGALES

# L'hébergement, la clé pour une sortie réussie

Les chiffres sont tombés en début de semaine. En 2020 selon le ministère de l'Intérieur, les services de police et de gendarmerie français ont enregistré une hausse de 10% des violences conjugales, soit quelque 159 400 personnes concernées. Parmi elles, 139 200 femmes victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, verbales qui pour pouvoir s'extraire durablement de l'emprise de leur conjoint, ont besoin d'un accompagnement global. "On suit certaines femmes parfois pendant dix ans", explique Sophie Piore, directrice de Solidarité femmes 13. Depuis 45 ans, l'association accompagne les victimes de violences conjugales et sexuelles tout en menant des actions de formation et de prévention.

Dans ses locaux de Marseille, Istres, Aix en Provence ou par téléphone, chaque année, quelque 5 000 femmes contactent l'association. La moitié d'entre elles y sont suivies et

**"Il faut en moyenne 7 allers-retours pour qu'une femme quitte son conjoint violent."**

bénéficient d'un diagnostic, de conseils, d'un accompagnement psycho-social. Selon leurs besoins et leurs demandes, elles peuvent également être orientées vers les structures partenaires, épaulées, guidées dans leurs démarches administratives. "Tout est fait avec la libre adhésion de la personne. On ne force jamais un départ ou un dépôt de plainte, explique la directrice qui souligne que le chemin pour s'extraire d'un environnement violent peut être très long. Il faut en moyenne sept allers-retours à une femme victime de violences conjugales pour quitter définitivement son conjoint." Et se soustraire à une emprise émotionnelle, physique, mais aussi économique ou administrative.



En 2020, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 159 400 victimes de violences conjugales. (FOTO : FRANCK PENNANT)

Pour les y aider, Solidarité femmes 13 dispose de 68 places d'hébergements dans les Bouches-du-Rhône. "Des hébergements d'insertion, pas d'urgence, souligne la directrice. Elles peuvent rester six mois ou deux, trois ans en fonction des cas. Mais l'hébergement est une chose compliquée car bouchée à la sortie."

Alors pour permettre à ces femmes en reconstruction de passer à l'étape suivante, l'association expérimente une solution avec les bailleurs, leur permettant d'accéder à un logement dès lors qu'elles cochent toutes les cases nécessaires. "Nous les aidons aussi à s'installer, à gérer un budget, ajoute Sophie Piore. Souvent, c'était leur

conjoint qui s'occupait de tout ça. Nous accompagnons également les enfants." Des ateliers complétés par des projets collectifs autour du sport ou de consultations sur des questions de sécurité dans l'espace public.

Le mois prochain, Solidarité femmes 13 ouvrira un nouveau lieu à Marseille. Baptisé "la tresse", il sera dédié au lien mère enfant. Un outil au service des femmes victimes de violences. Et si en 45 ans d'existence, l'association a noté des avancées en termes de libération de la parole ou d'investissement des pouvoirs publics, la route est encore longue. "Il y a de nombreuses lois mais encore faut-il qu'elles soient appliquées", explique Sophie Piore. Et au-delà de cela, c'est toute la société qu'il faut changer."

"La Fondation des femmes estime que pour répondre pleinement aux besoins, le nombre de places en hébergement dédiées aux femmes victimes de violences devrait être multiplié par 3 à 5 et le budget par 5 à 8.

### CE QUE DIT LA LOI

- ▶ **LE HARCELEMENT SEXUEL** est passible de deux ans d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.
- ▶ **L'AGRESSION SEXUELLE** est passible de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (7 ou 10 ans avec circonstances aggravantes).
- ▶ **LE VIOL** est passible de 15 ans d'emprisonnement (20 ans avec circonstances aggravantes).
- ▶ **L'OUTRAGE SEXISTE** est passible d'une amende de 90 à 750 € et jusqu'à 1 500 à 3 000 € en cas de circonstances aggravantes.
- ▶ **LES VIOLENCES CONJUGALES** sont passibles de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende à la réclusion à perpétuité selon la gravité des violences.





**MAISON DES FEMMES**

**Dépister, orienter, mieux accompagner**



La Maison des femmes de Marseille, comme celle de Saint-Denis, associe médecins, sages-femmes, psychologues... / PHOTO DR

Parce qu'elle place le soin au cœur de sa démarche, la Maison des femmes de Marseille accueillera les femmes victimes de violences - à partir de janvier - dans des locaux de l'hôpital de la Conception (AP-HM). Parce que ces violences sont protéiformes, elle n'en écartera aucune. Parce qu'il existe déjà des acteurs qui prennent en charge les victimes, elle aura un rôle fédérateur. Parce que les conséquences sont aussi bien médicales qu'économiques, sociales ou juridiques, elle mobilisera une équipe pluridisciplinaire. Coordinatrice du projet, le Pr Florence Bretelle, gynécologue-obstétricienne, s'appuie déjà sur son homologue le Dr Hélène Eckenroth, le Dr Sophie Tardieu, médecin en santé publique, Anaïs Nuttall, Dr junior gynécologue et Françoise Ceri, sage-femme.

"C'est un guichet unique, précise le Dr Eckenroth, quand une patiente se présente elle est prise en charge de manière globale, par des sages-femmes, médecins, psychologues et, en fonction de ses besoins, la justice, la police et l'institut de médecine

légale qui pourront venir sur place. On assure aussi un accompagnement social qui est essentiel pour une mise à l'abri rapide si nécessaire." Car si certaines en seront au stade de la reconstruction et devront être accompagnées pour retrouver une certaine estime de soi, notamment grâce à des ateliers, d'autres seront dans une situation d'urgence, privées de papiers, de revenus et/ou de logement. Une "problématique majeure dans la région" souligne le Pr Bretelle, tandis que le Dr Eckenroth estime qu'il faut non seulement recenser et centraliser les places d'urgence mais aussi les désengorger.

"On veut créer une vraie dynamique territoriale, insiste le Pr Bretelle. Avec cette Maison des femmes, on avance à grands pas, avec des moyens et la possibilité pour quasiment toutes les structures hospitalières de la région de demander du personnel supplémentaire. Par ce maillage-là, on va pouvoir améliorer la formation des professionnels au dépistage et leur apprendre à orienter les patientes."

**Les numéros utiles**

**VIOLENCES FEMMES INFO**  
APPELEZ LE **3919**  
\*Appel anonyme gratuit

**17**  
**POLICE NATIONALE**

**119**  
**Enfance en danger**

**Solidarité femmes**  
Marseille : 04 91 24 61 50  
Istres : 04 42 55 46 87  
Aix en Provence : 04 42 99 08 86

**Retrouvez le podcast**



consacré à ce sujet sur **La Provence.com** et les différentes plateformes



**LE TÉMOIGNAGE**

**"C'est le premier pas qui est difficile et oui, c'est galère. Mais après, il y a le soleil."**

Elle parle vite, Meriem Begache, mais sa voix est claire et son ton franc. Et quand elle raconte son parcours, c'est avant tout pour dénoncer ce qu'elle a vécu et que vivent au quotidien des dizaines de milliers de femmes en France. "On s'est connu et six mois après on s'est marié, remonte-t-elle. C'est lui qui est venu me chercher, il était toujours derrière moi! C'était un beau parler, je ne savais pas comment il était..." Meriem a alors 19 ans et vit à Alger dans une famille pauvre. Elle est belle et intelligente, elle parle l'arabe, le français et l'anglais. Son "ex" comme elle l'appelle aujourd'hui est âgé de 29 ans. C'est un homme riche et pour la séduire, il sort le grand jeu.

"Quatre ou cinq mois après le mariage je suis tombée enceinte, raconte-t-elle. Un soir, j'étais au téléphone avec sa sœur et il n'a pas cru que c'était elle. C'est la première fois qu'il m'a frappée, avec un manche à balai." Son mari d'alors l'oblige aussi à rester dans la salle de bains, debout et en nuisette, jusqu'à 4 h 30 du matin. Une nuit entière durant laquelle la jeune femme enceinte de quelques mois n'ose pas désobéir à son mari. "J'avais peur de lui, explique Meriem. Après ces premiers coups, ça a été des cris, du harcèlement physique. Son truc à lui, c'est

qu'il fallait coucher tous les soirs, deux, trois fois par nuit. Il m'obligeait. C'était du viol et je ne le savais pas." Et quand la jeune femme s'en rend compte, après une discussion avec sa sœur trois ans après son mariage, les violences sont installées depuis longtemps. "Il revenait, s'excusait, disait que c'était plus fort que lui et si je refusais de coucher avec lui, se mettait à frapper, sur moi ou les enfants, poursuit Meriem.

**"Il fallait coucher avec lui deux, trois fois par nuit. C'était du viol et je ne le savais pas."**

Mon fils aîné a beaucoup souffert. J'ai accouché au 8<sup>e</sup> mois de grossesse à cause des coups et petit, il en avait gardé quelques séquelles. Un jour, il a fait tomber le stylo-plume que son père lui avait donné. Mon ex l'a enfermée dans sa chambre et l'a frappé avec le manche d'un parapluie. Mon fils avait cinq ans, je ne l'oublierai jamais.

Alors pour protéger ses petits, Meriem ne dit rien et se soumet aux désirs de son mari. En tout, elle aura six en-



Aujourd'hui, Meriem Begache vit libérée de l'emprise de son ex-conjoint. / PHOTO DR

fants dont une fille handicapée, pour laquelle la famille quitte l'Algérie pour la France. "C'était en mars 2017, je m'en souviens très bien, souligne-t-elle. C'est ce qui m'a sauvée." Installés dans le nord de l'hexagone, les violences psychologiques, les cris, les violents et les coups se poursuivent. "Je me souviens être allée chez ma gynéco pour me faire poser un stérilet et quand elle m'a dit de ne pas avoir de rapports sexuels pendant 48 à 72 h j'ai paniqué, je lui ai dit que mon mari ne pouvait pas, qu'il allait péter les plombs."

Quelque temps plus tard, en plein confinement, une scène éclate à nouveau dans l'appartement familial. "Il m'a attrapée par les cheveux, m'a traitée de pute et m'a frappée au visage, mise par terre, se souvient Meriem. Mon fils est intervenu, mon ex a dit que si je parlais, il me retournerait et m'égorgerait. Il a fait le geste avec son doigt." Deux jours après, Meriem sort de chez elle, sans autorisation, et va chez sa gynécologue, sans rendez-vous. "Je lui ai dit qu'il me harcelait, qu'il me forçait. La gynéco m'a demandé si je voulais qu'elle enregistre tout ça sur son ordinateur et j'ai dit oui. J'ai dit oui aussi pour l'assistante sociale." Et après une ultime crise de son mari où il

manque de peu de la jeter sous un bus qui démarrait, Meriem part de chez elle. Elle retire l'argent qu'elle possède à la banque et se réfugie, avec ses enfants, chez une amie. Pris en charge par une association, ils passeront ensuite trois mois dans un foyer. Leur bourreau finira par les retrouver avant qu'enfin, ils soient installés dans un appartement, en sécurité.

Puis, "le 24 septembre, il y a un an et deux mois, on est venu à Marseille, poursuit Meriem. J'ai eu mon autorisation de séjour, j'ai porté plainte aussi. On est bien ici. Je suis bien. Ma fille est à la Sorbonne, mon fils à la fac, j'ai des enfants magnifiques, j'ai fait une formation, je vais bientôt pouvoir travailler. Je suis fière de moi. Je suis libre." Meriem n'oublie pas ceux qui l'ont aidée et l'aident encore, "les équipes, les associations, ma gynécologue...", et veut faire passer un message: "Je veux que les femmes victimes de violences sachent qu'elles ne sont pas seules. C'est le premier pas qui est difficile et oui, ça va être galère mais elles vont réussir. Après, il y a le soleil."

En 2014, le ministère des Droits des femmes indiquait qu'en moyenne, 201 000 femmes se déclarent chaque année victimes de violences conjugales (qu'elles soient physiques ou sexuelles).